

N A T O ———— O T A N

SERVICE DE PRESSE

PRESS SERVICE

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles ■ Telephones : 241 00 40 - 241 44 00 - 241 44 90 TELEX : 23-867
COMMUNIQUE DE PRESSE (86)43 31 décembre 1986

SIGNATURE PAR QUATRE PAYS DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A UNE ETUDE
DE FAISABILITE SUR UN SYSTEME OTAN DE GUERRE ELECTRONIQUE INTEGRE
POUR LES HELICOPTERES ET AVIONS DE PATROUILLE MARITIME

M. Robin Beard, Secrétaire général adjoint pour le soutien de la défense, a annoncé que la France, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis se sont mis d'accord pour participer à une étude de faisabilité sur un "système OTAN de guerre électronique intégré pour les hélicoptères et avions de patrouille maritime". Cette étude, entamée d'abord en octobre 1985 par la France et l'Italie au titre d'un protocole d'accord signé par les deux pays, sera terminée par les quatre pays qui viennent de conclure et de signer le nouveau protocole d'accord.

Elle a pour objet la faisabilité d'un potentiel intégré de guerre électronique évolué destiné aux avions de patrouille maritime et aux hélicoptères qui entreront en service au cours de la première moitié de la décennie 1990. La conception modulaire envisagée pour ce projet est l'un des aspects essentiels des travaux, car plusieurs véhicules aériens nationaux sont susceptibles d'être dotés de sous-systèmes de cette catégorie. L'étude de faisabilité portera, par exemple, sur les besoins des forces tant navales que terrestres en matière de moyens de guerre électronique destinés au projet d'hélicoptère OTAN des années 1990, outre les avions de patrouille maritime et autres hélicoptères navals.

Le projet de système OTAN de guerre électronique intégré étudiera les sous-systèmes modulaires ci-après :

- mesures de soutien électronique des radars;
- mesures de soutien électronique des télécommunications;
- surveillance par laser et infrarouge;
- contre-mesures d'autoprotection (radar, laser et infrarouge et moyens non réutilisables);
- brouillage de soutien mutuel des radars;
- brouillage de soutien mutuel des télécommunications.

L'entreprise sera contrôlée par un groupe de projet composé exclusivement de représentants des quatre pays. Dans le même temps, le Groupe du NNAG (Groupe OTAN sur l'armement des forces navales) responsable du projet n° 30 poursuivra la préparation des documents et accords nécessaires à la phase de définition du projet qui doit être entamée en 1988.

L'accord conclu par ces quatre pays pour mener cette étude de faisabilité constitue un nouveau succès pour l'Alliance dans le cadre de l'amélioration de la défense classique.